



Droits à la retraite en tant que conjoint

Par **Essaid**, le **10/05/2014 à 20:33**

Bonjour à tous et merci bcp pour ce que vous faites.
Moi, je suis retraité depuis le 01/11/2001 de 73 ans ayant cotisé 165 trimestre et ayant un pourcentage de liquidation de la retraite à 50%. Je vis actuellement en Algérie.
Je demande les droits de ma femme (unique) qui a 69 ans. Elle n'a jamais bénéficiée de retraite? j'aimerais bien savoir ses droits et comment faire pour les faire valoir.
Je tiens à vous préciser qu'elle est atteinte d'une maladie chronique.
Merci pour votre réponse si possible sur xxxxxxxxxxxx
Bonne continuation.

Par **aguesseau**, le **10/05/2014 à 21:55**

bjr,
nous sommes un site juridique français et nous ne pouvons pas répondre à une question relatif au droit algérien.
pour bénéficier d'une retraite il faut avoir travaillé et cotisé à une caisse de retraite.
votre femme a-t-elle travaillé ?
cdt